

ÉLECTION DES ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE

Monsieur Philippe PÉRUSAT, Maire, expose :

« Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal élisent les adjoints au scrutin de liste, à la majorité absolue et au scrutin secret.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ces dispositions. »

Je vous propose une liste de sept candidats et demande si d'autres listes se présentent.

Listes proposées :

Liste n°1 :

- Monsieur Bernard CANCALON
- Madame Claire VENESI
- Monsieur Bernard EYMERI
- Madame Rolande PRUNIER
- Monsieur Joël CLAVÉ
- Madame Nicole MASSON
- Monsieur Jean-Pierre LAULOM

Liste n° 2 :

- Madame Dominique HERREYRE
- Monsieur Joël CONFOULAN
- Madame Sylvie CLAEYS
- Monsieur Jean-Robert BOS

Nous allons maintenant procéder au vote, vous avez des bulletins blancs sur votre bureau, puis la police municipale passera avec l'urne. Un isoloir est à la disposition de ceux qui le souhaitent. Les opérations de dépouillement seront effectuées par les deux assesseurs désignés en début de séance : Monsieur Bernard LAHAYE et Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ et je recenserai les voix obtenues par chaque liste.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETS TROUVÉS DANS L'URNE : 29

BULLETS LITIGIEUX (énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 1

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 28

24 voix pour la liste n° 1

4 voix pour la liste n° 2

1 bulletin nul

Je proclame Monsieur Bernard CANCALON, Madame Claire VENESI, Monsieur Bernard EYMERI, Madame Rolande PRUNIER, Monsieur Joël CLAVÉ, Madame Nicole MASSON et Monsieur Jean-Pierre LAULOM Adjoints.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17 mars 2008

Le maire

Ph. PÉRUSAT